Compte-rendu et analyse CGT du CE du 17/10/2018

Ce document n'est pas un compte-rendu exhaustif de tous les échanges qui se sont tenus au cours de la réunion, mais destiné à vous informer des principaux points abordés lors de la réunion, avec une analyse de notre syndicat si nécessaire.

Le PV du CE du 18 septembre 2018 est approuvé avec les modifications demandées

Projet de fusion absorption de l'APAHM et avis du CE.
La DG présente succinctement l'établissement d'ORTHEZ : foyer de vie avec accueil de jour éprouvant la nécessité de se rapprocher d'une association plus importante pour des problèmes notamment de gouvernance. Nombre de salariés : environ 15 avec convention collective 51.
Pour la DG cette fusion permettra des passerelles avec les établissements PEP64 et de se développer au niveau du département. La CGT interroge la DG sur la situation financière de cet établissement. Celle-ci répond que si cet établissement a pu présenter des déséquilibres financiers il y a 2/3 ans, à l'heure actuel le bilan est à l'équilibre. Le prix de journée est dans la fourchette des prix de journée des foyers de vie.
Le CE donne un avis favorable : 6 voix pour et 1 abstention

Présentation du mandat de gestion du centre aéré d'Artiguelouve
La DG présente au CE l'activité de ce centre aéré et le projet de mandat de gestion au 1er octobre pour une durée de 9mois, avec possibilité de fusion absorption passé ce délai. Pour la DG cela permettrait de développer le partenariat avec le secteur DEL.
La CGT interroge la DG sur la possibilité de monter un projet de crèche… Celle-ci répond que cela pourrait être envisageable.
Le CE donne un avis favorable à l'unanimité.

Point sur les astreintes.
Un projet d'accord d'entreprise est en cours de négociation avec les organisations dans le cadre des NAO 2018. La CGT demande cependant d'aborder ce point en CE, car faisant partie de la marche générale de l'Association, le CE doit être informé et consulté sur ce projet.
La DG indique qu'actuellement le système des astreintes est régi par l'accord de branche sur les astreintes et la CCN51. Il est cependant nécessaire pour la DG d'avoir des modalités communes pour tous les établissements , ce qui n'est pas le cas actuellement. Le projet transmis est le fruit d'un travail des équipes de direction.

Pour la CGT cette première trame est assez loin de ce que les salariés attendent de l'astreinte. Entre le système qui demandait dans certains établissements à solliciter le cadre d'astreinte pour un oui ou un non, et ce qui est proposé dans ce projet, il y a sûrement un équilibre à trouver afin de rassurer les salariés qui se retrouveraient dans des situations difficiles.

Point sur le travail en mode dégradé : le CE demande des explications à la DG sur ce mode de travail qui se met de place dans les établissements de plus en plus fréquemment. La DG répond que lorsqu'un salarié est absent , il n'y a pas de remplacement systématique mais une étude au cas par cas en veillant plus particulièrement à la sécurité des résidants. La CGT et l'UNSA se rejoignent pour dire que ce n'est pas vrai, il existe de nombreuses situations où les résidants peuvent être mis en danger suite au non remplacement de salariés. . L'UNSA complète en disant que que notamment au Castel, l'essence même du travail éducatif n'existe plus : les salariés sont là pour faire de la garderie. La DG répond qu'elle n'a pas ce retour.

Point sur la rentrée.
En plus du travail en mode dégradé, la CGT fait un retour sur le « virage inclusif », venant bousculer le travail au quotidien des équipes, notamment dans les foyers de vie. Les équipes n'y sont pas réfractaires, mais il faut que cela soit adapté à chaque résidant. Il faut ne pas vouloir aller trop vite. La DG répond qu'en effet il n'y pas d'urgence et qu'il est important d entendre le ressenti des équipes.

Retour sur l'expertise Sécafi
La DG confirme que le CE sera associé au travail sur les fiches action. Ces fiches seront envoyées à l'ARS vers le 18/10 et présentées en détail à la prochaine réunion du CE.
Concernant les plans de formations, ils doivent être finalisés au 15/12. Pour la DG il est important de construire des plans de formation en réponse aux nouveaux enjeux. Concernant l'absentéisme, un travail sera entamé avec les représentants du personnel et la DG. Le rôle du responsable d'établissement et du directeur de pôle seront retravaillés.

CITS 2017 : réponse de l'ARS sur les propositions de la DG.
La DG répond qu'il n'y aura certainement pas de retour avant la signature du CPOM. La CGT rappelle qu'en 2017 l'Association a bénéficié d'allègement de charge sur la base de 467 000€ et pour la CGT cela doit bénéficier aux salariés, c'est d'ailleurs ce qui est clairement écrit sur le site.gouv.fr « Le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) a pour objectif de favoriser l'emploi dans ces structures ». Or la décision de la DG de consacrer 50 000€ au plan de formation et le reste en provision d'indemnités retraite pour le prochain CPOM ne répond pas à cette définition. La DG répond que le CITS a été mis en place pour donner de la souplesse au fonctionnement des établissements.
La CGT répond que c'est la vision de la FEHAP. Elle espère que pour 2018 (où une somme à peu près identique sera reconduite), la politique sociale de la DG sera différente.

Point sur la mise en place du CSE
La DG indique qu'il n'existe pas d'établissements distincts au niveau des PEP64. Il y aura donc la mise en place d'un CE associatif avec 13 titulaires et 13 suppléants. Se pose la question des questions traités actuellement par les DP dans les établissements. Envisager la mise en place des représentants de proximité. La DG propose une première réunion le

vendredi 16 novembre avec l'intervenant Sécafi.

Point sur la Mutuelle OCIANE
Deux nouveaux organismes ont été référencés par accord de branche. Ne faut -il pas dénoncer l'accord avec Ociane pour faire jouer la concurrence.
Madame Paulhe dit que ce n'est pas nécessaire puisqu'on arrive au terme des 3 ans mais se renseignera tout de même. Cependant un changement de mutuelle entraînera de nouveau un gros travail pour le Siège.

Absence de questions diverses

La délégation CGT au CE